

منبر الخدام الجزائري

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS

Le 6 septembre, devant les milliers de militants de la région parisienne venus à la grande assemblée du Palais des Sports à Paris, le camarade Georges SÉGUY, secrétaire général de la C.G.T., a déclaré :

« LA FRANCE NE SERA PAS LE TEXAS DE L'EUROPE.
NOUS COMBATTRONS TOUS LES KU-KLUX-KLAN QUI
S'APPELLENT S.A.C., C.D.R. OU U.J.P.

LE RACISME NE PASSERA PAS»

(Pages 4 et 5)

MARSEILLE :
CEUX QUI PROFITENT DU CRIME

PAGE 2.

العمال المهاجرون والفرنسيون :
ضد العنصرية والاستغلال الرأسمالي
وحدة المصالح والكفاح

FRANÇAIS ET IMMIGRÉS

CONTRE LE RACISME ET L'EXPLOITATION CAPITALISTE
COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊT ET DE LUTTE

CEUX QUI PROFITENT DU CRIME

A Bordeaux, un homme de soixante-douze ans tue, à coups de fusil, deux jeunes gens de seize et dix-sept ans et blesse grièvement une jeune fille parce qu'ils « faisaient trop de bruit » : c'est un fait divers... En plein Paris, un médecin originaire du Tchad est assassiné par des balles de 9 mm : l'arme des tueurs « professionnels ». Il s'appretait à publier un « manifeste du peuple tchadien » dénonçant le président Tombalbaye, maintenu au pouvoir grâce à l'aide de l'armée française. Ce nouvel assassinat politique perpétré dans notre capitale après ceux du marocain Ben Barka, des militants palestiniens Mahmoud Hamchari, El Koubaïssi, Mohamed Boudia, n'a guère occupé de place dans les colonnes des journaux dits « de grande information ».

A Marseille, un déséquilibré mental blesse mortellement à coups de couteau le conducteur-receveur d'un autobus qui avait exigé qu'il paie le prix de sa place. Voilà de la pâture pour la « grande » presse !

Ces meurtres se sont déroulés tous les trois au cours du week-end précédent. Mais ceux qui « font » l'actualité n'auront retenu que le dernier : le coupable n'est-il pas d'origine algérienne ?

LES RACISTES S'AGITENT

Tout ce que notre pays compte encore de racistes, de fascistes, s'agite à cette occasion. La victime, Désiré-Emile Guerlach, quarante-neuf ans, père de quatre enfants, leur importé peu. Leurs lecteurs ne sauront pas qu'il est mort parce que la Régie autonome des transports de la ville de Marseille a décidé, au mépris de la sécurité de ses employés et des voyageurs, de réaliser des économies en supprimant le poste de receveur, comme le fait, de plus en plus, la RATP à Paris.

On ne cherchera pas non plus à savoir comment un homme peut devenir un meurtrier après un échange de propos sans importance. Ni comment

il vivait en France, depuis cinq ans, alors que sa femme et ses deux enfants étaient restés à Sedrata, en Algérie. Ni s'il ne se sentait pas menacé, comme d'autres étrangers qui ont dû renoncer à sortir dès la nuit tombée, par la recrudescence des campagnes, des violences racistes.

Mais il s'est trouvé un journal de Marseille, « Le Méridional », pour encourager les ratonnades contre les Algériens. Porte-parole de l'OAS, même après la fin de la guerre d'Algérie, cette feuille reste ainsi fidèle à sa ligne de conduite.

D'autres ont constitué hâtivement un « comité de défense des Marseillais » pour appeler à manifester dans la rue contre « l'immigration sauvage ». Est-ce un hasard si son siège se trouve, à Marseille, à la même adresse que le « Front National » de Le Pen, héritier des restes du mouvement fasciste « Ordre Nouveau » récemment dissous ?

Le « Comité (dit) de défense de la République » des Bouches-du-Rhône, organisme bien connu du pouvoir, exige de son côté « la peine de mort immédiate » pour l'Algérien. L'Union des Jeunes pour le Progrès, des représentants du Centre Démocrate joignent leur voix à ce concert xénophobe.

Directement concernés par ce drame, les travailleurs ne se laissent pas égarer dans leur dénonciation de ses véritables responsables. Depuis les cinq derniers mois, les tramonts de Marseille ont été victimes de neuf agressions. Les noms des travailleurs français et immigrés se retrouvent côte à côte sur la liste des « morts au travail » à Fos-sur-Mer comme au port de Marseille.

COMPAGNONS D'UN MEME COMBAT

« Si nous avons décidé de donner à ses obsèques ce caractère public, c'est, d'une part, bien entendu pour manifester l'amitié que nous portons à notre camarade disparu, mais aussi pour protester contre les conditions d'insécurité dans les

quelles nous travaillons », indique l'Intersyndicale des tramonts de Marseille (CGT, Autonomes, FO et CFDT) qui précise : « le fait que le meurtrier de notre camarade soit un travailleur immigré ne doit pas conduire au développement du racisme ».

Soulignant qu'il est « la douloureuse conséquence des conditions d'insécurité qui se développent dans les transports urbains avec la politique gouvernementale et patronale de dégradation du service public, la Fédération nationale des moyens de transports (CGT) « s'élève contre l'utilisation de ce drame par les éléments racistes, lesquels organisent et profitent de l'exploitation des travailleurs de toutes origines ».

Pas question de se laisser prendre non plus aux arguments paternalistes et petits bourgeois qui suggèrent : « les travailleurs immigrés, il faut bien les supporter : ils assument pour la plupart des tâches insalubres, souvent dangereuses, que les Français ne veulent plus effectuer. Ils sont une nécessité pour notre économie... Leur départ provoquerait une désorganisation de nombreux services et secteurs d'activités »...

En favorisant la venue de milliers de travailleurs étrangers, en les condamnant à vivre dans d'effroyables conditions, en jouant sur l'insécurité de leur situation, gouvernement et patronat espéraient bien trouver là une main-d'œuvre à meilleur marché, à laquelle on pourrait confier les pires travaux sans craindre de mouvements revendicatifs.

SOUJETS A UNE EXPLOITATION ENCORE PLUS FEROCES, MAL LOGES, VICTIMES DE BRIMADES, LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS SONT DEVENUS LES ALLIÉS NATURELS DE LA CLASSE OUVRIÈRE FRANÇAISE QUI REFUSERA TOUJOURS DE LES CONSIDÉRER COMME UN MAL NECESSAIRE, MAIS COMME LES COMPAGNONS D'UN MEME COMBAT CONTRE L'OPPRESSION CAPITALISTE.

(D'après l'article publié dans la VIE OUVRIÈRE, n° 1514, du 5 septembre 1973.)

LA C.G.T. ET LA C.F.D.T. DÉNONCENT LA CAMPAGNE RACISTE ET LA POLITIQUE DU POUVOIR

La C.G.T. et la C.F.D.T., réunies le 28 août 1973, expriment leur vive émotion à la suite du drame de Marseille provoqué par un déséquilibré et qui a coûté la vie à un tramont à son poste de travail.

Elles partagent la douleur de la famille et des camarades de la victime. Elles approuvent pleinement les exigences formulées par les employés et leurs syndicats en matière de conditions de travail et de sécurité dans les transports urbains.

La C.F.D.T. et la C.G.T. ne sauraient admettre pour autant que l'acte individuel d'un malade mental, parce que de nationalité algérienne, soit mis à profit par les hystériques du racisme et de la xénophobie.

Elles dénoncent les appels répétés à la haine raciale, la chasse aux faciès, les campagnes de presse chauvines et nationalistes qui évoquent de sinistres souvenirs.

Elles rappellent qu'à de multiples reprises, la C.G.T. et la C.F.D.T. sont intervenues auprès du gouvernement contre les campagnes racistes qui se développent dans le pays : Nice, Grasse, Toulon, Ollioules, Marseille, Cagnes-sur-Mer, dans la région parisienne, etc...

Non seulement le pouvoir ne prend aucune mesure pour faire appliquer la loi antiraciste du 1^{er} juillet 1972, mais il laisse le terrain libre à des groupes racistes et fascistes, aux C.D.R., S.A.C., U.J.P. des Bouches-du-Rhône et au

tres nostalgiques des guerres coloniales.

Alors que le gouvernement et le patronat portent la responsabilité de la politique anarchique anti-sociale et antidémocratique de l'immigration, les déclarations récentes du ministre de l'Intérieur, le caractère répressif des circulaires « Marcellin-Fontanet », les expulsions arbitraires pour délit d'opinion ne peuvent qu'inspirer les tenants du racisme et de la xénophobie.

La C.F.D.T. et la C.G.T. dénoncent cette entreprise de diversion et de division au moment où le profond mécontentement parmi les travailleurs s'exprime par de nombreuses luttes sociales et une solidarité ouvrière exemplaire.

Elles exigent du gouvernement que soit enfin élaborée une nouvelle politique de l'immigration à caractère social et démocratique, que soit reconnue la dignité des travailleurs immigrés qui occupent une place importante dans l'économie du pays et subissent une scandaleuse exploitation, que soit appliquée l'égalité des droits entre travailleurs français et immigrés.

Avec leurs organisations, elles appellent les travailleurs à combattre avec vigueur toutes campagnes et manifestations racistes, à déjouer toutes provocations, à poursuivre l'action unie pour la satisfaction des revendications communes à tous les travailleurs et celles particulières aux travailleurs immigrés.

Paris, le 28 août 1973.

JOURNÉE INTERNATIONALE D'ALPHABÉTISATION

DÉCLARATION DU BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau Confédéral de la C.G.T. s'associe à la Journée Internationale d'Alphabétisation, proclamée par l'UNESCO le 8 septembre et soutenue par la Fédération Syndicale Mondiale.

L'analphabétisme, héritage d'ignorance et de sous-développement laissé par le colonialisme, entretenu par le néo-colonialisme et le capitalisme, ne cesse de croître dans le monde alors que le développement rapide des techniques et des sciences exige de chaque travailleur un niveau de connaissance toujours plus élevé.

L'analphabétisme, le bas niveau d'instruction de la grande majorité des immigrés, joints à leur ignorance de la langue française constituent un des problèmes humains parmi les plus aigus.

Malgré quelques réalisations obtenues dans ce domaine, les déclarations d'intention du gouvernement ne peuvent suffire à le résoudre.

Pour sa part, le patronat qui tire d'immenses profits de l'exploitation de la main-d'œuvre immigrée se soucie fort peu de donner à ces travailleurs les moyens d'accès à la connaissance et à la promotion sociale. Il utilise pour l'alphabétisation de façon utilitariste et en se limitant aux stricts besoins de la production, les fonds prévus par les lois de juillet 1971 sur la formation et le perfectionnement professionnels, les détournant ainsi de leurs objectifs réels.

L'alphabétisation, l'apprentissage du français, sont les conditions premières pour permettre aux immigrés leur insertion dans la vie sociale, publique et de travail et leur accession à la formation professionnelle. Le financement doit être assuré par l'Etat et par les utilisateurs de main-d'œuvre immigrée.

D'un autre côté, les récents événements montrent à l'évidence que la connaissance de la langue française par les travailleurs immigrés est un moyen efficace de renforcer la compréhension et la solidarité ouvrières et de combattre le racisme et la xénophobie.

Le Bureau Confédéral de la C.G.T. considère que la lutte pour l'alphabétisation de masse est inséparable de l'action pour la démocratisation de l'enseignement, pour une véritable éducation permanente, sans distinction de nationalité.

Elle est une manifestation de la communauté d'intérêt qui unit les travailleurs français et immigrés et de solidarité ouvrière internationale.

C'est pourquoi le Bureau Confédéral de la C.G.T. appelle ses organisations à poursuivre et à développer leur action unitaire pour exiger du pouvoir et du patronat que soient satisfaites les revendications particulières sur les questions de l'alphabétisation et de la formation professionnelle contenues dans la Charte revendicative adoptée lors de la 3^{ème} Conférence Nationale de la C.G.T. en novembre 1972, et pour que s'instaure rapidement un débat devant le Parlement en vue de l'adoption d'un statut de l'immigré à caractère social et démocratique.

Paris, le 3 septembre 1973.

Dans une nouvelle lettre au Ministre du Travail

LA C.G.T. DEMANDE:

● *L'élaboration d'une politique d'immigration conforme aux intérêts des travailleurs immigrés et français*

● *La prolongation au-delà du 30 septembre du délai de dossiers de régularisation de situation des immigrés*

● *La répression du racisme*

● *L'arrêt des expulsions arbitraires*

Monsieur le Ministre,

Le 7 mai 1973, puis le 18 juin dernier, lors de la mise en place de la « Commission de la main-d'œuvre étrangère auprès du Comité supérieur de l'emploi », dont vous êtes le Président, nous avons eu l'occasion, au nom de la C.G.T., d'attirer une nouvelle fois votre attention sur un certain nombre de questions relatives à la politique d'immigration du gouvernement.

Au cours des dernières semaines, des faits nouveaux sont intervenus qui appellent les remarques suivantes de notre part

EN premier lieu, il s'agit des mesures partielles que le gouvernement a prises, après les multiples interventions et actions des organisations syndicales et démocratiques, concernant la régularisation de la situation des travailleurs immigrés et la modification de la circulaire du 23 février 1972.

Ces mesures, si elles peuvent permettre de résoudre certaines questions, sont loin de répondre aux exigences des immigrés que la C.G.T. a formulées depuis longtemps, tant en ce qui concerne les circulaires du 24 janvier et du 23 février 1972, que l'élaboration d'une politique d'immigration conforme aux intérêts des travailleurs immigrés et français.

Les informations qui nous parviennent montrent que le nombre de dossiers de régularisation déposés tant dans la Région Parisienne qu'en province est relativement faible en rapport au nombre de travailleurs immigrés entrés en France avant le 1^{er} juin 1973 qui se trouvent en situation irrégulière au regard de la réglementation.

D'autre part, il apparaît que des immigrés rencontrent des difficultés de la part de certains services de main-d'œuvre, par exemple à Paris, et d'employeurs notamment en ce qui concerne l'application de la circulaire du 11 juillet 1973.

POUR CES RAISONS, NOUS VOUS DEMANDONS :

- **DE PRENDRE D'URGENCE TOUTES MESURES EN VUE D'INFORMER BEAUCOUP PLUS LARGEMENT LES IMMIGRÉS CONCERNÉS DES NOUVELLES DISPOSITIONS PERMETTANT LA RÉGULARISATION DE LEUR SITUATION ;**
- **DE PROROGER AU-DELÀ DU 30 SEPTEMBRE LE DÉLAI DE DÉPÔT DES DOSSIERS, ÉTANT DONNÉ QUE NOMBRE D'INTÉRESSÉS IGNORENT ENCORE LEURS DROITS ET QUE D'AUTRE PART LA PÉRIODE DES VACANCES NE MANQUE PAS DE CRÉER UN CERTAIN NOMBRE DE DIFFICULTÉS.**

EN second lieu, la C.G.T. entend élever une vigoureuse protestation contre les campagnes, les violences racistes et les mesures d'expulsion d'immigrés qui se développent dans le pays.

Après les incidents racistes et xénophobes inadmissibles à Grasse, Nice, Marseille, Aubergenville, Nanterre, Champigny, Vitry, etc..., l'assassinat de l'ouvrier Fernando RAMOS à Ivry, les incitations à la haine raciale de « Minute » et de groupes fascistes, nous avons connaissance d'un questionnaire insidieux émanant de l'Institut Français d'Opinion Publique, destiné sans doute à un sondage d'opinion sur la présence des travailleurs immigrés en France, dont le caractère suggestif nous apparaît tout à la fois injurieux à l'égard des immigrés et propre à alimenter les campagnes racistes.

Nous estimons qu'il vise, par son caractère tendancieux, à faire s'exprimer des appréciations pouvant servir de prétexte à des mesures gouvernementales qui aggraveraient le caractère antisocial, antidémocratique, voire de ségrégation raciale de la politique de l'immigration.

Enfin, les propos tenus le 4 août par le Ministre de l'Intérieur, de même que les mesures d'expulsion d'immigrés prises au cours de la dernière période sous prétexte « d'atteinte à la neutralité politique » ou sans aucun motif avoué, apparaissent comme une violation flagrante du droit d'expression de ces travailleurs, de leur droit de s'organiser pour défendre leurs revendications, en même temps qu'ils visent à alimenter dangereusement la campagne raciste et à renforcer la politique répressive du gouvernement contre toute la classe ouvrière.

C'EST POURQUOI LA C.G.T. RECLAME UNE NOUVELLE FOIS AVEC INSISTANCE :

- **LA STRICTE APPLICATION DE LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1972 SUR LA RÉPRESSION DU RACISME ;**
- **L'ARRÊT DES EXPULSIONS.**

D'autre part, la C.G.T. souhaiterait connaître la date de mise en application des différentes mesures sociales que vous avez annoncées au mois de juin dernier.

Les problèmes ci-dessus évoqués ainsi que d'autres questions non encore solutionnées méritent que, indépendamment des mesures urgentes à prendre, la « Commission de la main-d'œuvre étrangère auprès du Comité supérieur de l'emploi » soit réunie dès les premiers jours de septembre.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Paris, le 10 août 1973.

Jean-Louis MOYNOT,
Secrétaire de la C.G.T.

Assemblée des militants de la Région Parisienne (jeudi 6 septembre 1973)

ÊTRE A LA TÊTE DES LUTTES

PAS DE VACANCES POUR L'ACTION SYNDICALE

Le camarade Georges SEGUY a souligné que les vacances n'ont pas atténué l'acuité des problèmes sociaux, pas plus qu'elles n'ont interrompu l'action des travailleurs.

« De Fos à Lip, de Romans à Noguères, en passant par les nombreux centres S.N.C.F. où les cheminots ont cessé le travail, les mois de juillet et d'août ont été marqués d'importantes luttes empreintes d'une grande détermination et d'une combativité peu commune. »

« (...) L'union de la gauche fondée sur le Programme commun de gouvernement reste le principal stimulant des luttes ouvrières, le facteur essentiel de la prise de conscience qu'elles révèlent et la grande source d'espérance et de confiance pour les millions de travailleurs avides de progrès social, de démocratie et de liberté. »

Les grèves qui se multiplient, quels que soient leurs motifs, leurs formes, leur durée et les conditions particulières de leur déroulement, traduisent toutes, au fond, cette volonté de changement de même qu'elles expriment un grand attachement des travailleurs à l'unité.

Le soutien de masse dont les travailleurs de chez LIP bénéficient ne reflète pas seulement le renforcement de la solidarité interprofessionnelle, il traduit aussi un mécontentement général, la volonté d'opposer à la politique antisociale dont les travailleurs de chez LIP sont victimes, le front de tous les travailleurs et de faire échec à toute agression contre le droit syndical, surtout quand les agresseurs se présentent, comme à Besançon, casqués et armés.

La solidarité aux travailleurs de chez LIP continue, mais elle ne suffit pas à tout. Nous n'avons jamais assigné aux travailleurs de chez LIP la lourde responsabilité de se battre pour tout le monde.

Au-delà de la solidarité, la meilleure aide que nous puissions leur apporter, c'est d'engager, partout, la bataille revendicative, à l'exemple de notre fédération C.G.T. des Cheminots ; non pas, comme l'ont stupidement laissé entendre certains commentateurs pour faire des cheminots l'infanterie d'un plan de bataille de la C.G.T. mais, tout simplement, en prolongement normal et prévisible de longue date, d'un mécontentement qui n'a cessé d'empirer au cours des derniers mois, ainsi qu'en ont témoigné plusieurs arrêts de travail, mécontentement provoqué par la détérioration des conditions de travail.

CRISE MONÉTAIRE - INFLATION HAUSSES DES PRIX

Ensuite, il a longuement évoqué la crise qui sévit et s'aggrave dans le monde capitaliste et le danger qu'elle représente pour tous les exploités.

(...) « A la vérité, l'inflation est l'une des tares du système capitaliste. Elle trouve sa source dans la politique des prix des grandes entreprises et de l'Etat, dans les structures mêmes de l'économie. Elle s'alimente des gaspillages, des frais improductifs et, spécialement, de la force de frappe, des distorsions de l'appareil de production engendrées par la concentration capitaliste et la concurrence monopolistique. Elle reflète et nourrit, tout à la fois, l'accroissement des profits et la suraccumulation du capital. » (...)

En soulignant les menaces qui pèsent sur l'emploi,

le camarade SEGUY a indiqué qu'on approche les 800.000 chômeurs et a déclaré :

« ... Là aussi, la responsabilité du pouvoir et du patronat est entière. Dans l'affaire LIP, il s'est incliné devant les exigences du capital étranger. A ROMANS, c'est encore le capital étranger qui est en cause. Le démantèlement de la S.N.C.F., de la S.N.I.A.S., de WESTINGHOUSE, des Houillères, la fermeture de l'imprimerie LAROUSSE, la privatisation de divers secteurs de Services publics sans considération pour les besoins des usagers et même pour leur sécurité, sont autant d'exemples significatifs de la façon dont la politique des monopoles méprise les intérêts des travailleurs, de la population et l'intérêt national. »

On ne résoudra pas les problèmes de l'emploi sans s'attaquer à l'inflation.

CONTRE LA RÉPRESSION

Il a ensuite affirmé que pour les tenants du régime : « ... L'important ce n'est pas l'homme mais l'argent. L'argent régnant sur tout, justifiant tout, y compris la violation de leur propre légalité, de la liberté d'expression, du droit de grève, des libertés syndicales et le recours à la répression. »

« C'est dire que les raisons de notre participation à la manifestation du 20 juin pour la défense des libertés demeurent entièrement valables. »

(...) « Ce pouvoir est porté à l'autoritarisme, à l'arbitraire et à la répression. »

(...) « On l'a vu chez LIP où sa première intervention officielle dans ce conflit a été policière, comme elle le fut à FOS. »

« On le voit avec la tentative d'intégrer dans le mouvement syndical représentatif, les syndicats-maison de l'U.D.R. dits C.F.T. au travers des Comités régionaux. »

« On le voit, présentement, avec un nouveau déchaînement d'anticommunisme et l'on ne saurait considérer ce qui s'est passé récemment à Marseille à propos des travailleurs immigrés indépendamment de cette entreprise générale visant à créer un climat propice à la division, aux provocations et à la répression. »

« La réaction prompte et vigoureuse des forces syndicales et démocratiques a déjoué la vaste opération qui était fomentée à partir de Marseille. Mais notre vigilance ne saurait se relâcher. Nous ne laisserons pas toucher à nos frères de classe immigrés. »

« La France ne sera pas le Texas de l'Europe. Nous combattrons tous les Ku-Klux-Klan, qu'ils s'appellent S.A.C., C.D.R. ou U.J.P. »

« LE RACISME NE PASSERA PAS ! »

« Lourde est la responsabilité des journaux et même des journalistes qui, dans ces circonstances, n'ont pas craint de se dégrader en faisant chorus avec les racistes pour exciter à la haine contre les travailleurs algériens. »

« Mais, plus lourde encore est celle du gouvernement qui laisse faire tout en s'apitoyant hypocritement sur le misérable sort des travailleurs immigrés dont il refuse,

cependant, de discuter sérieusement avec les organisations syndicales. »

« La solution, elle réside dans l'égalité des droits entre travailleurs français et immigrés qui inspire, de fond en comble, notre Charte revendicative et dans le vote par le Parlement d'un statut social et démocratique de l'immigré. »

ÊTRE PARTOUT A L'INITIATIVE

(...) « Les difficultés, la peur de l'avenir, l'attitude défensive, sont du côté de l'adversaire. »

« De la même façon que le pilonnage antisoviétique auquel nous assistons traduit l'affolement des milieux réactionnaires devant les progrès considérables de la détente internationale et de la coexistence pacifique, l'actuelle campagne d'anticommunisme, inséparable de l'escalade répressive, s'explique par l'essor des luttes de la classe ouvrière et de l'unité des forces populaires d'autant plus inquiétantes, pour la coalition de droite, qu'elles disposent, désormais, avec le Programme commun de la gauche, d'une perspective concrète conforme à leurs aspirations. »

« Dans ces conditions, éminemment favorables au développement de notre action, le devoir de toutes les organisations, de tous les militants de la C.G.T. est simple et clair : sur le front syndical où nous combattons, nous devons être, partout, à l'initiative de l'action, à la tête des luttes des travailleurs. »

(...) « A la tête des luttes, avec le souci de créer les meilleures conditions pour que puisse s'exprimer et se concrétiser, partout, l'initiative créatrice des masses, se multiplier les formes d'actions les plus efficaces, les mieux adaptées à chaque situation, sans crainte des formes nouvelles et, dans ce domaine, il va de soi qu'il ne saurait y avoir de recettes formellement utilisables dans tous les cas. »

(...) « Il se peut qu'à plus ou moins brève échéance naissent, de la poussée revendicative et de la multiplication des actions dans les différentes branches, les conditions d'une coordination de la lutte à l'échelle nationale interprofessionnelle. Il appartiendrait, alors, à la C.G.T. et à la C.F.D.T., d'assumer leurs responsabilités en conséquence. »

Une partie importante du discours a traité de l'unité d'action. Au sujet de la C.F.D.T., le camarade SEGUY a notamment déclaré que « nos relations d'unité d'action se sont renforcées et élargies. »

(...) « Mais, nous voulons croire que le réalisme, le sens des responsabilités et l'esprit unitaire l'emporteront progressivement sur les idées utopiques et disons-le franchement, sur les manœuvres politiques que l'on rencontre encore de-ci de-là. »

Pour le programme commun

« Quand nous réaffirmons notre volonté de poursuivre la lutte pour faire triompher le Programme commun, cela ne signifie pas que dorénavant nous ferons tout dépendre de cet engagement. Il serait évidemment absurde de tout ramener désormais au Programme commun, en renonçant à l'action indispensable pour imposer au patronat et à l'Etat-patron, dans le cadre du régime actuel, des concessions, voire des réformes sociales positives ; les travailleurs ne le comprendraient pas et se démobiliseraient. »

« Mais nous devons convaincre ceux qui ne le sont pas encore, qu'en dernière analyse, c'est bien de la victoire de la gauche que dépendent les chan-

Extraits du discours de Georges SEGUY

gements décisifs, des réformes fondamentales, un progrès social durable, une vie démocratique nouvelle et l'ouverture des chemins que nous emprunterons pour aller vers la société socialiste dont nous aurons défini le contenu d'un commun accord. » (...)

RENFORCER LA C.G.T.

Telle est notre position sur les questions essentielles. Aussi ardente que soit la passion que nous mettons à défendre les revendications des travailleurs, à renforcer l'unité, à rassembler toutes les forces populaires pour changer la vie, nous ne négligeons pas les responsabilités qui nous incombent dans la bataille pour diffuser nos idées dans les masses et renforcer notre organisation. Etant bien entendu qu'il s'agit de deux aspects complémentaires de notre contribution au combat général.

(...) Toujours aussi résolument attachés à notre devise : « La C.G.T. partout et pour tous », nous entendons poursuivre nos efforts d'adaptation de notre activité syndicale à toutes les catégories de salariés et à toutes les particularités professionnelles.

Nous pensons aux millions d'O.S. de l'industrie, comme à la masse des employés du commerce ou de l'administration.

Nous pensons, avec notre U.G.I.C.T. — dont l'autorité et l'audience ne cessent de grandir — aux ingénieurs, cadres et techniciens.

Nous pensons aux travailleurs immigrés, dont les revendications ont été portées, grâce à notre bataille, au premier plan de l'actualité sociale.

Nous pensons aux retraités qui ont tout intérêt à se rassembler.

(...) Nous pensons aux travailleuses qui jouent un rôle toujours plus important dans la vie sociale.

(...) Nous pensons enfin à la jeunesse. (...) Les jeunes ont montré à l'évidence, qu'ils étaient prêts à lutter. Qui gagnera la jeunesse à son combat est assuré de la victoire (...).

(...) Enfin, la C.G.T. a décidé d'engager une grande campagne revendicative de la jeunesse destinée à donner aux garçons et filles la place qui leur revient à la pointe du combat de la classe ouvrière.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le camarade SEGUY a enfin souligné l'intense activité internationale menée par la C.G.T., le développement de ses rapports avec les autres centrales syndicales et le soutien qu'elle apporte aux peuples en lutte.

(...) Les traditions de solidarité ouvrière internationale du mouvement ouvrier français demeurent à la base de notre détermination au sein du mouvement syndical international.

(...) Pour y avoir activement contribué, nous nous félicitons des progrès de la détente internationale et de la coexistence pacifique, des perspectives de sécurité et de paix en Europe.

Nous sommes solidaires des travailleurs et des peuples d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie, qui luttent pour leur liberté et leur indépendance.

Nous restons fidèles à notre solidarité de classe envers les travailleurs et les peuples des pays arabes aux prises avec l'agressivité des dirigeants de l'Etat d'Israël, et nous souhaitons vivement qu'ils trouvent en eux-mêmes la force nécessaire à leur unité face à l'ennemi commun.

Le secrétaire général de la C.G.T. a terminé son discours en souhaitant de nombreux succès aux militants dans leur activité au service des travailleurs de la Région Parisienne.

Pour appeler les travailleurs immigrés concernés à régulariser leur situation avant le 1^{er} OCTOBRE 1973, la C.G.T. a publié une affiche nationale dont voici le texte :

Grâce à l'action unie et au combat mené dès le début par la C.G.T. :

PREMIERS RECULS DU GOUVERNEMENT SUR LES CIRCULAIRES "MARCELLIN-FONTANET"

notamment sur :

- la régularisation de la situation des immigrés,
- l'autorisation de séjour aux travailleurs privés d'emploi,
- l'interdiction aux employeurs de procéder à de nouveaux recrutements à l'étranger, s'ils refusent de renouveler le contrat des immigrés en place.

Pour régulariser votre situation et connaître vos droits

ADRESSEZ-VOUS SANS TARDER AU SYNDICAT C.G.T.

qui vous aidera à constituer vos dossiers et à défendre vos revendications.

TRAVAILLEURS FRANÇAIS ET IMMIGRÉS POURSUIVONS SOLIDAIREMENT LA LUTTE

- contre les expulsions arbitraires et pour les libertés,
- contre le racisme
- pour un statut de l'immigré à caractère social et démocratique

PERMANENCE C.G.T.

GRACE A L'ACTION DE LA C.G.T. :

Cinq travailleurs sont relogés après l'incendie de l'hôtel de Vaux-sur-Seine

Dans la nuit du jeudi au vendredi 17 août, un grave incendie s'est déclaré dans un « hôtel » de Vaux-sur-Seine spécialisé dans la « réception » (sic) de la main-d'œuvre immigrée.

C'est ainsi que tous les travailleurs présents, certains sont en congé, se retrouvèrent à la rue. Vendredi matin, cinq travailleurs de la Régie Renault Flins se rendirent à la mairie de Vaux afin d'être hébergés. Aussitôt alerté, le Syndicat C.G.T. de l'usine, ses élus, l'Union Départementale C.G.T. intervenaient pour qu'ils soient aidés et immédiatement relogés avec leurs familles.

Tout d'abord les élus C.G.T. au comité d'établissement faisaient débloquer en urgence, par la commission de la solidarité, une aide financière de 300 francs chacun. Parallèlement, le Syndicat et son Union Départementale saisissaient la Préfecture et la Direction de la Régie de cette situation et insistaient pour que le relogement des sinistrés soit effectué dans les plus brefs délais.

Il faut d'ailleurs dénoncer une fois de plus la responsabilité du Pouvoir et en l'occurrence de la Préfecture, tout comme celle de la Direction quant aux conditions scandaleuses dans lesquelles sont accueillis les travailleurs immigrés.

Qu'on en juge ! Un ordre d'expulsion avait été en effet prononcé par la Préfecture en raison de l'insalubrité criante de cet hôtel, mais c'est tout. Son action s'était arrêtée là : aucune mesure pour reloger les victimes de cet ordre ; ce qui a pour conséquence de proliférer le scandale des marchands de sommeil.

C'est en fonction de cette situation que notre Syndicat C.G.T. est intervenu avec force et que son action a payé : lundi 20 août, l'assistante sociale nous faisait savoir que les travailleurs célibataires étaient relogés dans un foyer, et que deux logements étaient attribués pour deux couples.

Ainsi la C.G.T. démontrait que contrairement à ceux qui « bavardent » sur le sort des travailleurs immigrés, elle pratiquait la solidarité par une action concrète et efficace, dans le même temps où elle luttait sur le plan national pour la mise en place d'un véritable statut de l'immigré.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL A RENAULT FLINS

A la suite de l'annulation des élections précédentes de mai, annulation prononcée par le tribunal d'instance de Meulan à la suite d'une requête des Syndicats C.G.T. et C.F.D.T., le tribunal considérant que le fait que 150 électeurs en rayant systématiquement TOUS LES NOMS des candidats à consonance étrangère constituait une infraction à caractère raciste.

De nouvelles élections vont avoir lieu en octobre 1973. Le Syndicat C.G.T. de Renault Flins vous appelle à voter et faire voter massivement pour la liste C.G.T.

C'est le meilleur moyen pour assurer le succès des revendications, notamment l'égalité des droits entre les travailleurs français et immigrés.

TRAVAILLEURS MAROCAINS: ALLOCATIONS FAMILIALES

Les autorités françaises et marocaines ont décidé le relèvement du taux du barème des allocations familiales transférables au Maroc, avec effet au 1^{er} janvier 1973. Ceux qui le désirent obtiennent, d'autre part, la possibilité de paiement de ces allocations par voie bancaire. Nous attirons l'attention des travailleurs marocains sur ces nouvelles dispositions.

LE NOUVEAU BAREME

Le montant des allocations familiales dues par les institutions du pays du lieu de travail du chef de famille pour les enfants résidant dans l'autre pays est fixé comme suit :

Enfants bénéficiaires	Montant total pour la famille Travailleur occupé en France Enfants résidant au Maroc
1 enfant	44 Frs par mois
2 enfants	88 Frs par mois
3 enfants	132 Frs par mois
4 enfants	

MODALITES DE PAIEMENT

Les institutions débitrices, marocaines ou françaises, faisaient parvenir directement, au moyen d'un mandat poste international, les sommes dues aux familles restées dans le pays d'origine.

D'un commun accord, il est possible, dorénavant et jusqu'à l'expiration de la période expérimentale, que les paiements s'effectuent également par voie bancaire, au choix du bénéficiaire.

LA CARTE DE RÉSIDENT PRIVILÉGIÉ

Les étrangers qui peuvent obtenir la carte de résident privilégié sont ceux qui justifient en France d'une résidence non interrompue d'au moins 3 années et qui étaient âgés de moins de 35 ans au moment de leur entrée en France.

Cet âge peut être augmenté de 5 ans par enfant mineur résidant en France.

Le délai de 3 années est réduit à un an pour :

- les étrangers mariés à des Françaises qui ont conservé leur nationalité d'origine ;
- les étrangers père ou mère d'un enfant français.

La carte de résident privilégié, qui est valable 10 ans, n'est délivrée qu'après une enquête administrative et un examen médical.

S O U S C R I P T I O N P E R M A N E N T E

APPORTEZ VOTRE SOUTIEN

La campagne pour le soutien financier de « La Tribune du Travailleur Algérien » et des autres journaux de la C.G.T. en langues maternelles, lancée il y a peu de temps, commence déjà à avoir des échos favorables.

Le BON DE SOUTIEN édité à cet effet et que nous reproduisons ci-contre est fixé à 4 francs. Il est valable pour une année.

Réclamez ce BON à vos camarades diffuseurs et militants de la C.G.T. pour apporter votre contribution.

C'est de votre journal qu'il s'agit.

Votre geste marquera un acte politique.

C'est mieux vous armer pour mieux vous défendre.

J'AI VERSÉ 4 F POUR LE SOUTIEN FINANCIER DES JOURNAUX DE LA C.G.T. DESTINÉS AUX TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

C.G.T. POUR LE SOUTIEN DE LA PRESSE EN LANGUE MATERNELLE

تبرع بمبلغ 4 فريكات جديدة إلى جريدة
منبر العمال الجزائري مساعدة
بالية وكذلك إلى جرائد وسبوح
للعمال المهاجرين بفرنسا

كأت جديدة إلى جريدة
الجزائري مساعدة
جرائد وسبوح
تأجرين بفرنسا

Eu versai a soma
financeiramente -
outros jornais de
Trabalho (C.G.T.)
doras imigrados e

Yo he entregado
el sosten finca
los periódicos
del Trabajo
inmigrados en

Ho versat l'appoggio
giornali d
Lavoro (C.G.T.)
in Franci

Je u
novi
C.G.T.

منبر العمال الجزائري
Manual de la C.G.T.

O TRABALHADOR
Manual de la C.G.T. para los trabajadores portugueses

unidad
Manual de la C.G.T. para los trabajadores españoles

lavoro
Manual de la C.G.T. para los trabajadores italianos

XRADNIK
Manual de la C.G.T. para los trabajadores yugoslavos

TURK İŞÇİLERİ
Manual de la C.G.T.

podría
novine
ajaj-

G.T.) -
in gikardig
stetora mail
(Dort) frank

SYNDICAT C.G.T. - CHRYSLER - FRANCE - POISSY

LA C.F.T. COMPLICE DANS LA RÉPRESSION : LICENCIEMENT D'UN DÉLÉGUÉ ALGÉRIEN

Le 20 juillet 1973, le Comité d'établissement de l'usine a voté le licenciement de Rabah Hacer, délégué du personnel C.G.T., de nationalité algérienne.

A cette occasion la C.F.T. a une fois de plus montré son véritable visage, celui d'une organisation à la solde du patronat pour museler les travailleurs et favoriser leur exploitation.

C'est ainsi que dans l'usine les cadences augmentent sans cesse, les temps de pause sont trop courts, les conditions de travail aggravées, les libertés bafouées, le racisme entretenu par la direction et ses fidèles serviteurs, la C.F.T.

Face à cela, le syndicat C.G.T. mène une lutte constante pour l'amélioration des conditions de vie, de meilleurs logements, de meilleurs salaires, pour le respect et la dignité des travailleurs, contre le racisme, pour les libertés individuelles et collectives, le droit d'adhérer au syndicat de son choix.

Outre les revendications nationales nous défendons les revendications suivantes :

Les travailleurs français et immigrés, ainsi que leur famille doivent bénéficier de l'égalité absolue des droits et des libertés individuelles et collectives.

NOUS DEMANDONS :

- l'égalité des salaires dans une même classification entre les travailleurs de différentes nationalités ;
- garantie de l'emploi par l'embauche avec contrat à durée indéterminée, application sans discrimination des accords ou conventions sur la sécurité de l'emploi ;
- le respect des contrats, la suppression des licenciements abusifs ;
- le droit à la formation et la qualification professionnelle ;
- la traduction des consignes d'hygiène et sécurité en langue maternelle ;
- le respect des libertés syndicales, mêmes droits que les travailleurs français ;
- information en langue maternelle sur les droits des immigrés (calcul des feuilles de paie, horaires, organisations, élections, etc...) ;
- l'amélioration des conditions d'hébergement, notamment par la construction de nouveaux foyers, la réduction du nombre d'occupants par chambre et par logement, la réduction du montant du loyer ;
- cours de français dès l'embauche, ce temps étant pris sur le temps de travail et payé comme tel ;
- que ces cours de français soient étendus à un plus grand nombre ;
- que les libertés individuelles soient respectées et étendues dans les foyers.

Le 4 octobre VOTEZ C. G. T.

RÉGULARISATION DE LA SITUATION DES IMMIGRÉS AVANT LE 1-10-1973

● DÉMARCHES A ACCOMPLIR : Consultez d'urgence la CHRONIQUE JURIDIQUE DE LA « VIE OUVRIÈRE » N° 1.512 du 22-8-1973

● LES ALGÉRIENS CONCERNÉS :

Les travailleurs algériens entrés en France avant le 1^{er} juin 1973, sans carte O.N.A.M.O. ou ayant laissé périmer cette

carte : ils pourront obtenir un certificat de résidence sur présentation d'une attestation d'emploi.

Communiqué commun entre la C.G.T. de France et la C.G.T.
de la République Démocratique et Populaire du YÉMEN

بَيَانٌ مُشْتَرَكٌ بَعْدَ لِقَاءِ هَامٍ بَيْنَ
وَفْدِ سِجِّتٍ وَرَأْسِ الْإِتِّحَادِ الْعَامِ
لِعُمَالِ جُمْهُورِيَّةِ الْيَمَنِ الدِّيمُوقْرَاطِيَّةِ

أنظمة رجعية اقطاعية كنظام العربية السعودية التي تنبوي حكومة باريس تسليمها أسلحة يمكن أن تستعمل ضد العمال العرب و ضد الوطنيين في بلدان الخليج العربي .

وقد عبّر رئيس الاتحاد العام لعمال جمهورية اليمن الديمقراطية عن اهتمامه و تقديره لكفاح القوى التقدمية الفرنسية ، و حيا المبادرات المتخذة من طرف س.ج.ت. للتعبير عن تضامنها مع القوى التقدمية لشعوب البلدان العربية .

و أبلغ س.ج.ت. بتطورات كفاح عمال و شعب اليمن الديمقراطي الذين يخوضون معركة تطويد تجربتهم في تطور ثوري ديموقراطي مناهض للامبريالية و الاقطاع . و قد سبق أن حقق العمال و الجماهير الشعبية في جمهورية اليمن الديمقراطية إنجازات هامة منها الاصلاح الزراعي ، و التحرير الاجتماعي للمرأة ، و محو الامية في اوساط الجماهير ، و الدور الهام للنقابات في الحياة الاجتماعية ، بالاضافة الى تأميم القطاعات الحيوية للاقتصاد و المشاركة الواسعة للجماهير في الحياة الديمقراطية للبلاد .

(بقية البيان على الصفحة 7)

بناء على دعوة من الكفيدرالية العامة للعمل بفرنسا س.ج.ت. أجرى الرفيق مهدي عبد الله سعيد رئيس الاتحاد العام لعمال جمهورية اليمن الديمقراطية الشعبية محادثات مع وفد من س.ج.ت. برئاسة الرفيق رونيه دو هاميل ، سكرتير س.ج.ت. ، و ذلك خلال يومي 2 و 3 حويلية 1973 .

وقد عبّر رئيس اتحاد عمال اليمن و س.ج.ت. عن رضاها لهذا اللقاء الاول بين المنظمات النقائيتين المركزيتين ، و تم الاتفاق على وجوب تقوية التعاون بينهما في المستقبل . و قد برزت هذه الضرورة بعد المناقشات التي دارت حول القضايا ذات الاهتمام المشترك .

و قام وفد س.ج.ت. بعرض لرئيس اتحاد عمال جمهورية اليمن الديمقراطية حول الكفاح الذي يخوضه عمال فرنسا من أجل مطالبهم الاقتصادية و الاجتماعية ، و من أجل تغييرات أساسية سياسية باتحاد مع قوى اليسار الفرنسية من أجل انتصار برنامج الحكم المشترك للياسار المتحد .

و يهدف هذا البرنامج المشترك بشكل خاص الى تغيير كامل في السياسة الخارجية الفرنسية . و عبّرت س.ج.ت. في هذا المعنى عن معارضتها للدعم الذي تقدمه الحكومة الفرنسية الاحتكارية الى

LA CGT A REÇU UNE DÉLÉGATION DU FRONT ARABE

Une délégation du Front Arabe de Participation à la Révolution Palestienne a été reçue par le Département International de la C.G.T., le mois de juillet dernier.

Les délégués du F.A.P.R.P. ont longuement exposé les objectifs de leur mouvement qui vise à mieux faire connaître les réalités concernant le peuple palestinien pour son droit du retour et à l'autodétermination sur son sol natal et pour la réalisation d'une société démocratique et anti-impérialiste en Palestine.

Le F.A.P.R.P., constitué à Beyrouth le 28 novembre 1972, groupe l'ensemble des forces progressistes des pays arabes. Il tend à unifier leurs luttes contre les agresseurs israéliens soutenus par l'impérialisme américain et contre la réaction arabe, à défendre les objectifs de la révolution palestinienne et à renforcer la solidarité internationale avec le peuple palestinien.

Les représentants de la C.G.T. ont exposé la position de celle-ci concernant l'élimination du foyer de tension existant au Moyen-Orient du fait, en particulier, de la politique agressive, annexionniste et colonialiste des dirigeants de l'Etat d'Israël.

Ils ont rappelé que la C.G.T. lutte pour l'application des résolutions de l'O.N.U. de 1967 et 1970 qui prévoient l'évacuation des territoires occupés depuis 1967 par Israël et la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien.

La C.G.T. soutient tout ce qui tend à la réalisation d'une politique de paix et de justice au Moyen-Orient, en particulier elle fait siennes les décisions de la Conférence de Bologne de mai 1973 et celles du Comité Syndical international avec la Palestine de juin 1973.

A l'occasion de cette rencontre, la C.G.T. a renouvelé son appui aux forces progressistes des pays arabes et à ceux qui, en Israël, luttent contre la politique militariste et réactionnaire de cet Etat.

Le Département International de la C.G.T. a indiqué que la solidarité des travailleurs français à l'égard des travailleurs et du peuple de Palestine connaîtra dans les mois à venir un nouveau développement.

منبر الخدام الجزائري

LA TRIBUNE DU TRAVAILLEUR ALGERIEN

213, rue Lafayette — PARIS-10^e — BOTZaris 86.50

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués. — Imprimerie Lensoise - LENS.



Directeur de la publication: Serge CAPPE.

Commission paritaire n° 276 D 73.